

RAPPORT DE JURY SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT EN LANGUE ETRANGERE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE SESSION 2012

Les modalités d'organisation de l'examen visant à l'attribution aux personnels enseignants, titulaires ou stagiaires, de la certification complémentaire dans le secteur relatif à l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique sont définies dans la note de service n°2004-175 du 19-10-2004 publiée au BO n°39 du 28 octobre 2004.

Rappel de la structure de l'examen

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

Évaluation de l'épreuve par le jury

Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;
- la maîtrise de la langue étrangère ; on prendra en compte les trois plans suivants :
 - . l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
 - . la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
 - . la maîtrise du langage de la classe ;
- la maîtrise de la bi-culturalité :
 - . savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
 - . connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou

plusieurs) pays ;

- la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;

- la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur.

Statistiques session 2012

| | <u>ALLEMAND</u> | <u>ANGLAIS</u> <u>voie</u> <u>générale</u> | <u>ANGLAIS voie</u> <u>professionnelle</u> | <u>ESPAGNOL</u> | <u>ITALIEN</u> |
|-------------------------------------|------------------------|---|---|------------------------|-----------------------|
| Nombre de disciplines représentées | 2 | 9 | 7 | 3 | 1 |
| Nombre de candidats présents | 4 | 43 | 10 | 6 | 2 |
| Nombre de candidats admis | 3 | 25 | 5 | 2 | 1 |

Ces chiffres, comparés à ceux de la session 2011, sont sensiblement identiques pour l'anglais en voie générale (pour mémoire, 42 candidats, 23 admis). En revanche, pour ce qui relève de la voie professionnelle, les résultats de la session 2011 étaient supérieurs (13 candidats, 9 admis). Pour les autres langues, le nombre limité de candidats ne permet pas de tirer des enseignements significatifs.

Pour les candidats non admis, une note proche de 10/20 doit être interprétée comme un encouragement à poursuivre la formation une année supplémentaire en vue de se représenter à l'examen.

Constats généraux

Le jury tient à saluer l'investissement de l'ensemble des candidats dans la préparation de l'épreuve et dans leur prestation orale.

Les candidats admis ont fait preuve à la fois de leur aptitude à s'exprimer dans la langue choisie sous la forme d'une prise de parole en continu et en interaction avec les membres du jury, et de leur capacité à se projeter dans des situations d'apprentissages propres aux spécificités de l'enseignement de DNL.

Les candidats qui n'ont pas obtenu la moyenne ont été ajournés soit pour n'avoir pas assez réfléchi aux spécificités des situations d'apprentissage de la DNL, soit pour n'avoir pas un

niveau de langue permettant aux élèves de consolider leurs acquis linguistiques. Très rares sont les candidats à n'avoir ni le niveau requis en langue ni l'attitude propre à la DNL. Si le bilinguisme n'est pas attendu des candidats, il convient en revanche de souligner que l'enseignant de DNL doit proposer un modèle de langue suffisamment fiable pour aider à l'acquisition, voire à la consolidation, de la langue étrangère par les élèves. Dans certains cas, le candidat s'exprimait de manière fluide et compréhensible, pouvant donner l'illusion d'une maîtrise de la langue. Or, cette dernière, sur un plan phonologique et/ou syntaxique était très souvent fautive, ce qui ne permettait pas d'envisager une validation. Le contexte d'apprentissage en milieu scolaire suppose un respect général des normes linguistiques.

Première partie de l'examen : l'exposé

Suivant l'orientation donnée dans le cadre de la formation académique, la majorité des exposés présentés par les candidats se fondaient sur une séance pédagogique telle qu'elle pourrait être proposée à des élèves de section européenne. Le jury souhaite rendre hommage au sérieux avec lequel ce travail de préparation a été mené.

Il conseille aux candidats d'apporter un soin tout particulier au choix de la séquence d'enseignement présentée et de l'activité qui en est le support. Il convient de dégager la plus-value que représente le traitement de telle ou telle partie du programme en langue étrangère. Une séance de DNL ne consiste pas en une transposition d'un cours de discipline en langue vivante. La perspective envisagée n'est donc pas la traduction simple du cours dispensé en français mais celle de la bi-culturalité : découvrir le point de vue de "l'autre", comprendre les différences de concepts, leurs connotations. Cela signifie également prendre en compte les différences d'approche de l'enseignement de la discipline (dans le système éducatif anglo-saxon, recours fréquent au jeu de rôle, au débat, ...). Enfin, une séance en langue étrangère ne peut pas se dérouler de la même manière qu'en langue maternelle dans la mesure où les objectifs, notamment en termes d'acquisition lexicale, dépassent très largement ceux du cours dispensé en langue maternelle.

Il convient d'encourager les candidats à travailler la mise en évidence, le jour de l'examen de certification, des stratégies qu'ils adopteront en classe avec leurs élèves pour les inciter à prendre la parole sur un sujet. De nombreux candidats décrivent, parfois de façon exhaustive, le document support de leur séquence/séance sans pour autant développer les techniques pédagogiques spécifiques qui seront mises en œuvre avec les élèves. Enseigner en DNL suppose de réfléchir

- ✓ à une variété de schémas relationnels (professeur/élève(s), élève/ professeur, élèves/professeur, élève/élève, élèves/élèves),
- ✓ à une organisation sociale de la classe à géométrie variable (travail individuel, en binôme, en groupe, en plénum).

Ces choix doivent résulter d'une réflexion approfondie et doivent être pertinents par rapport aux objectifs disciplinaires visés. Dans certains cas, le jury a eu le sentiment que des candidats reproduisaient certaines pratiques qui avaient été présentées dans le cadre de la formation sans s'interroger véritablement sur la pertinence de ces choix, donnant ainsi l'impression qu'il s'agissait davantage de "trucs" ou de "recettes" utilisés par les linguistes.

Deux exemples parmi d'autres illustrent ce propos :

* de plus en plus de candidats évoquent le travail avec l'assistant sans que pour autant la réflexion n'aille au-delà de cette simple suggestion. Associer l'assistant de langue étrangère suppose un travail en amont, une répartition des tâches clairement définie tout comme des

modalités d'intervention précises. La seule présence d'un natif n'engendre pas une plus-value ni ne déclenche nécessairement une prise de parole plus importante dans la classe ;

* La constitution de groupes au sein de la classe a été très souvent proposée comme une modalité de travail infaillible. Elle est certes très porteuse sous réserve qu'un cadrage précis ait été envisagé (définition de tâches, répartition des rôles pour chaque élève, production attendue, ...). Il faut également anticiper le fait que la tentation sera grande pour les élèves de revenir vers la langue maternelle.

Il convient également d'insister sur la nécessité de mettre les élèves en activité au travers d'une manipulation linguistique dense : là encore, se pose la question centrale : quels ressorts utilisés pour susciter la prise de parole chez l'élève? Comment se placer en retrait tout en fournissant les apports nécessaires à bon escient, comment suggérer et ne pas se substituer à l'activité linguistique de la classe ? En corollaire, une réflexion est à mener sur une typologie des prises de parole : spontanée dans le cadre de la participation, contrainte dans le cadre de l'auto ou l'intercorrection, du contrôle de début de séance, en continu dans le cadre de phases de reformulation ou de pauses récapitulatives, dialoguée au sein d'un travail en îlots, ...). Les meilleures prestations sont celles qui ont envisagé cette pédagogie de l'oral en intégrant dans leur réflexion les difficultés inévitables rencontrées par les élèves, y compris les plus brillants, lorsqu'ils souhaitent s'exprimer dans une langue étrangère sur un sujet précis en classe.

Deuxième partie : l'entretien

Si beaucoup de candidats avaient préparé minutieusement la première partie de l'épreuve, il s'est avéré qu'un certain nombre n'avait pas mesuré l'importance de cette seconde partie. Le jury tient à rappeler que l'échange avec les inspecteurs constitue un moment privilégié pour revenir sur certains aspects développés lors de la présentation et amorcer une réflexion plus approfondie sur la philosophie de l'enseignement en DNL au travers d'un questionnement concret. Ici et là, plusieurs candidats ont été déstabilisés par des questions, pourtant très simples, en relation directe avec la réalité de la salle de classe.

Il faut garder à l'esprit que cette seconde partie est très exigeante pour les raisons suivantes : tout d'abord, sa durée est deux fois supérieure à celle de l'exposé. Sur un plan linguistique le dialogue avec les membres du jury met en jeu la capacité du candidat à comprendre précisément les questions en langue étrangère et implique qu'il puisse gérer l'imprévu : non compréhension d'un terme, blocage lexical, difficulté à exposer clairement un argument... En vérité, cette partie de l'épreuve teste l'opérationnalité de la langue et la capacité du candidat à avoir recours à des stratégies de contournement, de compensation, ... Elle reproduit, dans une certaine mesure, des situations que le candidat ne manquera pas de rencontrer dans le cadre d'une séance d'enseignement en classe durant laquelle les élèves poseront des multiples questions, conduisant de fait le professeur sur des voies qu'il n'aura pas nécessairement anticipées.

Deux points principaux gagneraient à faire l'objet d'une réflexion approfondie :

* *La collaboration avec les collègues de langues vivantes.* En premier lieu, le professeur de langue vivante connaît le niveau des élèves, ce qu'ils sont capables ou non de comprendre ou de faire, ce qui éclaire les orientations et les attentes du collègue de DNL. Il est aussi l'expert linguistique que l'on peut consulter en cas de doute.

Le traitement des différentes questions du programme doit être pensé en accord avec le professeur de langue afin qu'il puisse travailler des axes destinés à faciliter l'étude de la DNL.

Si ce dernier est présent en amont, il l'est également en aval pour exploiter ou approfondir un point particulier en lui donnant un relief plus linguistique (organisation de débats, mise en place d'un jeu de rôle, d'une saynète, d'une déclamation, simulation d'une émission radio, enregistrement audio ou vidéo d'une activité particulière ...). Quoi qu'il en soit, ce travail collaboratif ne saurait se réduire à de simples questions lexicales.

* *La question de l'évaluation.* De nombreux candidats, fort justement, envisagent d'évaluer à la fois le champ de l'oral et celui de l'écrit. La référence au Cadre européen de référence pour les langues a été appréciée par les membres du jury à chaque fois qu'elle ne versait pas dans une approche trop technique et qu'elle paraissait opérationnelle dans un contexte de classe. Le jury a pu regretter que certains candidats, soucieux sans doute de mettre en pratique les apports de leur formation, aient proposé des protocoles d'évaluation linguistiques, certes adossés au CECRL, mais dans lesquels le contenu disciplinaire n'était pas pris en compte. Il s'agit donc de démontrer, en se fondant sur le référentiel commun, que l'on est capable de répondre aux attentes et aux exigences de l'enseignement des langues à travers l'enseignement de sa propre discipline. Enfin, dans quelques cas, la question de l'évaluation est demeurée purement théorique. En tout état de cause, il importe de rappeler que l'évaluation fait l'objet d'une réflexion commune entre les deux collègues. A cet égard, l'épreuve spécifique orale au baccalauréat repose bien sur une co-évaluation, un regard croisé de l'enseignant de DNL et du linguiste où chacun est sensible à la discipline de l'autre, le fond et la forme devenant de fait inséparables.

Quelques préconisations

Le jury encourage les candidats qui n'ont pas été validés à poursuivre leurs efforts et à s'engager dans une nouvelle année de formation. L'obtention de la certification est exigeante et approfondir sa formation ne signifie aucunement avoir démerité. Une programmation sur deux, voire parfois trois années, est parfois nécessaire pour déboucher sur un succès.

Pour accompagner les candidats dans cette dynamique, le jury invite les candidats à suivre les recommandations suivantes :

- ✓ suivre la formation avec assiduité en s'impliquant personnellement ;
- ✓ saisir toutes les opportunités pour assister à des séances dans la DNL de leur choix, dans leur établissement, ou ailleurs si possible ;
- ✓ assister à des cours de langues afin de mieux percevoir les spécificités des pratiques pédagogiques des collègues linguistes (ex : rituel, rebrassage, travail du lexique, mise en place des activités, articulation entre les différentes phases de la séance, élaboration de la trace écrite, nature du travail donné à faire pour la fois suivante,...), identifier les mises en œuvre porteuses et acquérir de manière active la langue de la classe, ... Cette observation permet également de prendre la mesure des difficultés rencontrées par les élèves lorsqu'il s'agit de pratiquer la langue au service d'une discipline particulière ;
- ✓ développer "l'esprit DNL", c'est-à-dire, connaître l'autre discipline, se nourrir des "bonnes" pratiques observées chez les collègues linguistes et les transposer, moyennant adaptations, dans son enseignement, travailler en étroite collaboration avec les professeurs de langue, considérer la DNL comme le mariage de deux disciplines ;
- ✓ rencontrer aussi fréquemment que possible l'assistant afin de pratiquer la langue dans des contextes différents, gagner en aisance et fluidité et acquérir un lexique généraliste.